

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le quinze décembre, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le huit décembre 2011 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire*

Mme PEGORIER-LELIEVRE, M. NACCACHE, Mme GRAS, M. GEORGIN, Mme MARY, M. CAZALET, Mme KLEIN-SOUCHAL,

Adjoints au Maire, Vice-présidents de Commissions.

M. AUGER, M. HERBEZ, Mme NEVEU, Mme DUPUY, M. MOHAMED, Mme GARNIER, M. PENICHOST, Mme HEDUIN, M. BLANCHARD, Mme FRANÇOIS, M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE

ABSENTS EXCUSES :

M. HAQUIN	(pouvoir à M. PORTELLI)
Mme EUGENE	(pouvoir à Mme MARY)
M. PICARD-BACHELERIE	(pouvoir à M. BLANCHARD)
Mme SÉVIN-ALLOUET	(pouvoir à M. HERBEZ)
M. KHINACHE	(pouvoir à M. MOHAMED)
M. CAYLA	(pouvoir à M. GEORGIN)
Mme GOMMERY	(pouvoir à Mme PEGORIER-LELIEVRE)
M. PARENT	(pouvoir à Mme NEVEU)

ABSENTS :

M. RICHARD
Mme OEHLER
Mme BELARD

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mlle Marine GILBERT qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

I - COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) Compte rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire procède au compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

II - AFFAIRES GENERALES

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Procède à la modification du tableau des effectifs du personnel pour tenir compte de l'évolution des services.

Résultat du vote Présents ou représentés : 32 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Votants : 26 Pour : 26

- 2) Décide de :

- Créer l'emploi de Chargé d'Opérations à la Direction des Services Techniques, en raison de la difficulté à pourvoir ce poste ;
- Préciser que les missions principales du poste seront de monter, planifier et coordonner les travaux des bâtiments municipaux, rédiger des marchés publics de travaux, préparer et suivre les budgets d'investissement et de fonctionnement correspondants, assurer le suivi de chantiers des opérations, assurer une veille prospective sectorielle en matière de bâtiment, assister et conseiller les élus en matière d'entretien et les alerter sur les risques liés au patrimoine bâti. Le Chargé d'Opérations sera en relations directes avec les usagers et les entreprises. Il devra avoir le sens de l'organisation et le respect des coûts et des délais, être rigoureux et disponible, posséder une capacité d'écoute et de dialogue, et avoir une bonne connaissance générale des différents corps d'état du bâtiment, des règles budgétaires et comptables publiques et du code des marchés publics ;
- Fixer le niveau de recrutement par référence à celui exigé pour l'inscription au concours d'Ingénieur territorial, étant précisé que le candidat retenu devra justifier d'une formation Ingénieur ou Maîtrise universitaire avec une spécialité bâtiment ;
- Fixer la rémunération de l'agent qui sera recruté sur cet emploi par référence à l'indice brut 458 correspondant au 3^{ème} échelon de l'échelle des Ingénieurs territoriaux de la Fonction Publique Territoriale, correspondant au taux moyen des rémunérations appliquées sur le marché pour ce type de poste ;
- Dire que ledit agent bénéficiera de l'ensemble des primes, indemnités et avantages sociaux divers accordés au personnel non titulaire de la Collectivité dans les conditions qui y sont en vigueur ;
- Autoriser le Maire à signer avec le candidat retenu le contrat correspondant d'une durée de trois ans.

Résultat du vote Présents ou représentés : 32 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Votants : 26 Pour : 26

Arrivées de Mmes OEHLER et BELARD

- 3) - Donne acte de la communication des rapports d'activités accompagnés des comptes administratifs des Syndicats Intercommunaux pour l'année 2010 dont la liste est annexée à la présente délibération.
- 4) - Décide d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et de l'état-civil ;
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention ;
 - Approuve la commande de reliure d'actes en fonction des besoins de la commune ;
 - Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 **Votants : 34 Pour : 34**

- 5) - Approuve le transfert du siège social des locaux administratifs et techniques du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains (SIARE) au 1 rue de l'Égalité à Soisy-sous-Montmorency (95 230).

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 **Votants : 34 Pour : 34**

- 6) - Rapporte la délibération n°11/60 du 16 juin 2011 ;
 - Valide les termes de la nouvelle convention avec le bailleur ICF La Sablière relative à l'installation d'une antenne permettant une liaison radio entre la Mairie et le théâtre Pierre Fresnay ;
 - Autorise le Maire à signer ladite convention.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 7) - Approuve le programme de construction et autorise le Maire à lancer la procédure de concours dans le cadre de la construction d'un accueil de loisirs, d'une salle polyvalente, d'une salle de classe et de locaux mutualisés au sein du groupe scolaire Pasteur ;

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Votants : 28 Pour : 28

- Désigne les cinq membres élus au jury et leurs suppléants comme suit :

	Nombre	Membres
Groupe scolaire Pasteur : Création d'un accueil de loisirs, d'une salle polyvalente, d'une salle de classe et de locaux mutualisés	<u>5 membres titulaires</u>	Titulaires : - Mme MARY (33 voix) - M. HAQUIN (33 voix) - M. GEORGIN (33 voix) - M. CAZALET (33 voix) - M. TROGRIC (31 voix)
	<u>5 membres suppléants</u>	Suppléants : - Mme PEGORIER-LELIEVRE (33 voix) - Mme GRAS (33 voix) - M. AUGER (33 voix) - M. BLANCHARD (33 voix) - M. RODRIGUES (33 voix)
Jury de concours		

Résultat du vote Présents ou représentés : 34
 Votants : 34
 Bulletin blanc : 1

- Prend acte que le jury sera, outre les membres élus, composé comme suit :

1^{er} collègue : Représentant Maître d'Ouvrage : M. PORTELLI, Sénateur-Maire et les cinq membres désignés précédemment

2^{ème} collègue : Institutions et autres : Madame le Trésorier-Payeur Municipal et un représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

3^{ème} collègue : 3 personnes désignées par le Président du Jury (conformément à l'article 24 du Code des Marchés Publics)

4^{ème} collègue : 3 personnes qualifiées : 3 Maîtres d'œuvre compétents dans le domaine et désignés par le Président du Jury

- Fixe la rémunération des 3 maîtres d'œuvre membres du Jury à 250 € HT / demi journée de présence ;
 - Fixe à trois le nombre de candidats qui seront retenus pour concourir et leur octroie une indemnité forfaitaire de 10 000 € TTC chacun ;
 - Dit que l'indemnité allouée au lauréat du concours constituera une avance sur rémunération.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Votants : 28 Pour : 28

- 8) - Autorise le Maire à signer l'avenant n°2 portant modification de la formule de révision fixée à l'article 27 du contrat de délégation signé avec la Société Les Petits Chaperons Rouges Ermont.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VI - ACTION CULTURELLE

Le CONSEIL MUNICIPAL

Action Culturelle :

- 1) - Autorise le Maire à signer la nouvelle convention proposée par le Conseil Général du Val d'Oise, concernant le 1^{er} et 2^{ème} trimestre 2012, et tous documents y afférents, avec l'Association "Connaissance de l'Art Contemporain" et le Conseil Général du Val d'Oise.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - Autorise le Maire à signer la convention et tous documents y afférents avec l'Association "les Cabarets de l'Aventure" pour la mise en place des soirées-cabaret dans le cadre de la saison Ermont-sur-Scènes.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - Décide d'acquiescer auprès de Monsieur DEVERNE, artiste, une œuvre-collage intitulée « Carrés-Obliques en relief », au prix de 4 500 € HT, soit 4 747,50 € TTC.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Théâtres :

- 4) - Attribue à l'association « Le Festival théâtral du Val d'Oise » une subvention de 1 000 € en participation à la constitution du Fond d'Aide à la Création Mutualisée, qui sera versée comme suit pour le Festival 2012 :
- 500 euros versés sur l'exercice 2011,
 - 500 euros versés sur l'exercice 2012.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VII - PETITE ENFANCE ET ACTION EDUCATIVE

Le CONSEIL MUNICIPAL

Petite Enfance :

- 1) - Approuve le nouveau règlement de fonctionnement et le contrat d'accueil régulier de la crèche familiale «Les Marmousets» et autorise le Maire à les signer (*les modifications portées à ces nouveaux documents ont pour objet de clarifier le fonctionnement de la structure et les modalités d'accueil des enfants*).

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - Approuve le nouveau règlement de fonctionnement et le contrat d'accueil régulier du multi accueil « A Petits Pas », annexés à la présente délibération et autorise le Maire à les signer (*les modifications portées à ces nouveaux documents ont pour objet de clarifier le fonctionnement de la structure et les modalités d'accueil des enfants*).

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - Approuve les termes de la convention de participation financière pour la maîtrise d'œuvre d'aménagement intérieur d'une crèche intercommunale rue des Bouquinvilles à Eaubonne et autorise le Maire à la signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRILIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Votants : 28 Pour : 28

Action Educative :

- 4) - Fixe les montants des crédits scolaires, subventions et indemnités pour l'année 2012 comprenant une augmentation de 1% par rapport à l'année 2011 et de 37% pour les sorties scolaires représentant 50€ supplémentaire par classe et autorise le Maire à signer toutes les conventions afférentes.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 5) - Fixe le montant alloué pour la participation aux charges de fonctionnement des écoles privées selon le barème mis en place par l'Union des Maires du Val d'Oise, à savoir :
- école élémentaire : 425,75 € par enfant domicilié à Ermont.
 - école maternelle : 619,45 € par enfant domicilié à Ermont.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Contre : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
Pour : 28

- 6) - Approuve le versement d'une aide financière complémentaire au projet des classes transplantées « Histoire » de CM1 de Madame Sabrina CHAUSSON et de Monsieur CARVALHO ;
 - Fixe le montant de la subvention versée sur la coopérative scolaire de l'école élémentaire Eugène DELACROIX à 540,00€ (cinq cent quarante euros) pour les deux classes.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VIII - FAMILLE, SOLIDARITE ET SANTE

Le CONSEIL MUNICIPAL

Prévention Santé :

- 1) - Approuve les termes du Contrat Local de Santé et autorise le Maire à le signer avec les communes d'Eaubonne et de Montlignon, le directeur de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et le Préfet du Val d'Oise ainsi que toute autre convention ou document s'y afférents.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
Votants : 28 Pour : 28

Solidarité :

- 2) - Approuve les termes de la convention pour le versement de la subvention au titre des frais de fonctionnement 2010 de l'aire d'accueil des gens du voyage qui sera effectué en 2011 et autorise le Maire à la signer avec le Président du Conseil Général du Val d'Oise.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - Décide que l'exécution des travaux d'installation du groupe électrogène sera confiée à l'ARPAD (l'Association de Résidence pour Personnes Agées Dépendantes) suivant les conditions fixées dans la convention ;
 - Autorise le Maire à signer la convention avec l'ARPAD dans le cadre de l'installation du groupe électrogène pour assurer le fonctionnement de l'établissement médico-social Résidence Arpage Les Primevères sise 110 rue du Professeur Calmette à Ermont, en cas de défaillance du réseau d'énergie ;
 - Prend acte que les travaux dont le coût estimatif est de 100 000,00 € seront financés pour partie par la subvention versée de l'Agence Régionale de Santé qui s'élève à 50 000,00 €, l'autre partie étant prise en charge par la Commune ;
 - Dit que les travaux devront être réalisés au plus tard le 1^{er} septembre 2012.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

X - POLITIQUE DE LA VILLE ET INTERCOMMUNALITE

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Décide d'approuver les termes des conventions d'objectifs et de financement dans le cadre des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) concernant les centres socioculturels des Chênes et François Rude pour une période qui va du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2014 ;

- Autorise le Maire à signer lesdites conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise ainsi que tous documents y afférents.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - Décide d'allouer à l'association « Cultures du cœur Val d'Oise » une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 100,00 euros pour la saison 2011-2012.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - Autorise le Maire à solliciter, dans le cadre de l'organisation d'une fête de Noël aux Chênes le samedi 17 décembre, des demandes d'aide financière auprès des bailleurs et organisme, comme suit :

Organisme	Montant de l'aide financière
OSICA	1 500 €
ICF La Sablière	800 €
Domaxis	500 €
Cars Lacroix	200 €

- Autorise le Maire à signer, avec les différents organismes, les protocoles d'accord et tous documents y afférents.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

XI - DEVELOPPEMENT DURABLE

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Approuve le protocole d'accord SIGEIF/EDF/Mairie d'Ermont pour l'efficacité énergétique et la valorisation des certificats d'économies d'énergie et ce, dans le cadre de l'Agenda 21 local – Engagement N°4 : « Faire de la commune d'Ermont un territoire plus économe en énergie » ;
- Autorise le Maire à signer le protocole d'accord SIGEIF/EDF/Mairie d'Ermont, ses conventions d'application, ses éventuels avenants ainsi que tous documents y afférents.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - Approuve la convention du SIGEIF pour l'accompagnement selon la démarche « Cinquième Combustible » et ce, toujours dans le cadre de l'Agenda 21 local – Engagement N°4 : « Faire de la commune d'Ermont un territoire plus économe en énergie » et autorise le Maire à la signer avec ses annexes, ainsi que tous documents y afférents.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

XII – URBANISME

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Approuve la concession de 26 emplacements de stationnement pour une durée de 15 ans dans le parking public de la rue de la Halte et autorise le Maire à la signer ;
- Dit que cette concession est passée à titre onéreux évaluée à 150 000,00 € qui consistera à la requalification, aménagement des trottoirs et des stationnements qui bordent l'opération rue Saint Flaive prolongée et rue de la Halte ;
- Précise que les aménagements sur la voie publique feront l'objet d'une autorisation de voirie.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Contre : 6 (M. TROGRILIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
Pour : 28

XIII – EQUIPEMENT

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Approuve le coût prévisionnel définitif des travaux à 5 365 900 € HT (piscine + tennis) dans le cadre de la réhabilitation du complexe sportif Marcellin Berthelot,
 - Approuve le forfait de base de la maîtrise d'œuvre à 442 148,86 € HT,
 - Approuve la rémunération totale du maître d'œuvre à 506 716, 22 € HT,
 - Autorise le Maire à signer l'avenant n°2 au Marché n°2010-01-SP-MOP conclu avec l'équipe de maîtrise d'œuvre ARCOS ARCHITECTURE (architecte mandataire).

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Votants : 28 Pour : 28

- 2) - Approuve le coût prévisionnel définitif des travaux à 2 051 500 € HT (valeur M0 – Marché travaux) dans le cadre de la construction du nouveau centre socioculturel François RUDE et de l'aménagement de la plaine de jeux ;
 - Approuve le forfait définitif de la maîtrise d'œuvre à 265 498, 46 € HT ;
 - Autorise le Maire à signer l'avenant n°2 au Marché n°2009-07-DG-MOR conclu avec l'équipe de maîtrise d'œuvre N !STUDIO (architecte mandataire).

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 **Votants : 34 Pour : 34**

XIV - FINANCES

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Approuve, pour la clôture de l'exercice 2011, les modifications des prévisions budgétaires, comprenant notamment en investissement l'annulation de l'AP/CP n° 201101 ;
 - Dit que, pour la décision modificative n° 2/2011 du Budget Principal :
 • la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 417 935 €, tant en recettes qu'en dépenses,
 • la section d'investissement s'équilibre à la somme de 834 227 €, tant en recettes qu'en dépenses.
 - Dit que le total des crédits ouverts pour 2011 du budget principal de la Commune d'Ermont, s'élève donc aux sommes de 37 590 315,35 € pour la section de fonctionnement et 21 530 792,13 € pour la section d'investissement, toutes décisions budgétaires confondues.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 **Votants : 34 Contre : 6** (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Pour : 28

- 2) - Approuve, pour la clôture de l'exercice 2011, les modifications des prévisions budgétaires ;
 - Dit que, pour la décision modificative n° 2/2011 du budget annexe Assainissement :
 • la section d'exploitation s'équilibre à la somme de 286 020 €, tant en recettes qu'en dépenses,
 • la section d'investissement s'équilibre à la somme de 42 745 €, tant en recettes qu'en dépenses,
 - Dit que le total des crédits ouverts pour 2011 du budget annexe Assainissement, s'élève donc aux sommes de 2 010 383,64 € pour la section de fonctionnement et 1 655 453,65 € pour la section d'investissement, toutes décisions budgétaires confondues.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 **Abstentions : 6** (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Votants : 28 Pour : 28

- 3) - Approuve, pour la clôture de l'exercice 2011, les modifications des prévisions budgétaires ;
 - Dit que, pour la décision modificative n° 2/2011 du budget annexe Pôle culturel :
 • la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 0 €, tant en recettes qu'en dépenses,
 • la section d'investissement s'équilibre à la somme de 0 €, tant en recettes qu'en dépenses,
 - Dit que le total des crédits ouverts pour 2011 du budget annexe Pôle culturel, s'élève donc aux sommes de 1 934 545 € pour la section de fonctionnement et 80 731 € pour la section d'investissement, toutes décisions budgétaires confondues.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 **Abstentions : 0** **Votants : 34 Pour : 34**

- 4) - Arrête le montant des charges correspondant à la refacturation d'heures supplémentaires d'agents communaux, mis à disposition, au budget annexe Pôle culturel à la somme de 12 790 €, charges comprises, du 1^{er} décembre 2010 au 30 novembre 2011, et décide d'en réclamer le remboursement ;
 - Dit que le mouvement comptable qui en résulte sera enregistré sur le budget principal de la commune d'Ermont pour l'année 2011, à la nature 70841 – Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisses des Ecoles ;
 - Dit que le budget annexe Pôle culturel constatera la refacturation des frais de personnel par le budget principal, à la nature 6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 5) - Fixe le taux de la redevance d'assainissement pour l'année 2012 à 0,3700 € par m³ ;
 - Dit que les produits correspondants seront inscrits au budget primitif du service de l'Assainissement à la nature 70611 – Redevances d'assainissement collectif.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 6) - Adopte, dans les conditions suivantes, le budget primitif de la Commune pour l'année 2012 :
 - section d'investissement votée par chapitres, avec trois opérations d'équipement individualisées et une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) :
 - opération n° 930 : CSC François Rude (Contrat régional)
 - opération n° 940 : Complexe sportif Berthelot (Contrat régional & Plan Piscine)
 - opération n° 950 : Mise aux normes Accessibilité et Energies
 - AP/CP n° 201102 : Restructuration et extension du groupe scolaire Pasteur
 - section de fonctionnement votée par chapitres.
 - Dit que la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 30 825 840 €, tant en recettes qu'en dépenses ;
 - Dit que la section d'investissement s'équilibre à la somme de 7 538 100 €, tant en recettes qu'en dépenses, opérations d'équipement et AP/CP incluses ;
 - Dit que le total des prévisions budgétaires 2012 pour le budget principal de la Commune d'Ermont, s'élève donc à la somme de 38 363 940 €, toutes sections confondues.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Contre : 6 (M. TROGRILIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
Pour : 28

- 7) - Adopte le budget primitif du service de l'Assainissement pour l'année 2012 dans les conditions suivantes :
 - section d'investissement votée par chapitres, sans opération d'équipement individualisée,
 - section d'exploitation votée par chapitres.
 - Dit que la section d'exploitation s'équilibre à la somme de 673 135 €, tant en recettes qu'en dépenses ;
 - Dit que la section d'investissement s'équilibre à la somme de 968 975 €, tant en recettes qu'en dépenses ;
 - Dit que le total des prévisions budgétaires 2012 pour le budget annexe Assainissement, s'élève donc à la somme de 1 642 110 €, toutes sections confondues.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRILIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
Votants : 28 Pour : 28

- 8) - Adopte le budget primitif 2012 du budget annexe du Pôle culturel (assujetti à la T.V.A.) dans les conditions suivantes :
 - Section d'investissement votée par chapitres, sans opération individualisée,
 - Section de fonctionnement votée par chapitres.
 - Dit que la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 2 003 425 €, tant en recettes qu'en dépenses ;
 - Dit que la section d'investissement s'équilibre à la somme de 31 600 €, tant en recettes qu'en dépenses ;
 - Dit que le total des prévisions budgétaires 2012 pour le budget annexe Pôle culturel, s'élève donc à la somme de 2 035 025 €, toutes sections confondues.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 9) - Décide la sortie de l'inventaire communal et la destruction du véhicule des services techniques municipaux car il devenu trop vétuste et nécessiterait de nombreuses et coûteuses réparations.

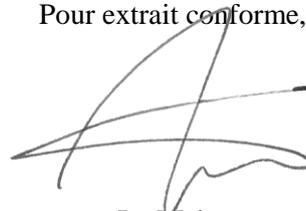
Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 10) - Fixe les tarifs communaux pour l'année 2012 et ce, à compter du 1^{er} janvier 2012 et dit que les conditions d'application de ces tarifs demeurent inchangées.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 23h31.

Pour extrait conforme,



Le Maire

AFFICHE le 22 DECEMBRE 2011